

1.2 QUATRE POLES, SEIZE PROGRAMMES

L'objectif prédominant pour l'année à venir est donc la valorisation des quatre pôles qui doivent permettre d'inscrire les objectifs de l'UNSS sur tous les champs sportifs et éducatifs nécessaires à son rayonnement et à son impact sur les licenciés.

Chaque pôle regroupe quatre programmes. Ils ne sont pas conçus comme des entités isolées mais comme un ensemble de projets nécessairement transversaux, riches points d'appuis lors des mises en œuvre de projets « phares ». Pour chacun d'entre eux, les DNA travailleront avec les DSR et DSD afin de décliner ces projets sur l'ensemble du territoire.

POLE COMPETITIONS ET SPORTS Resp. : P. Dekeyser Secrétaires : N. Taddel M. Cyprien	POLE RESPONSABILISATION Resp.: F.Barthélémy C. Gladin Secrétaires : M. Atek C. Michaux	POLE DEVELOPPEMENT PUBLICS CIBLES Resp. : M. Joffrain Secrétaires : R. Montali M. Guivarc'h	POLE INNOVATION Resp : N. André J. Lebourgeois Secrétaires : T. Tissier A. Ledruillenc
Commissions sportives <i>P. Dekeyser + S. Raineri</i> <i>Secrétaire : N. Taddel</i>	Jeunes Officiels Génération responsable <i>F. Barthélémy + J.M. Vernet</i> <i>Secrétaire : M. Atek</i>	L'AS pour les filles <i>F. Barthélémy + P. Robert</i> <i>Secrétaire : R. Montali</i>	Les TICE et l'AS <i>J. Lebourgeois + L. Romano</i> <i>Secrétaire : A. Ledruillenc</i>
Les relations européennes et internationales <i>Y. Blondel + C. Deriau-Reine</i> <i>Secrétaire : M. Cyprien</i>	Service civique volontaire Citoyenneté <i>L. Lefeune + T. Thébert</i> <i>Secrétaire : C. Michaux</i>	Élèves en situation de handicap <i>M. Joffrain + M.C. Hauviller</i> <i>Secrétaire : R. Montali</i>	Implication des parents <i>R. Kacimi + C. Lepetz</i> <i>Secrétaire : T. Tissier</i>
Commission transversale pour les rencontres nationales <i>P. Dekeyser + M.A. Dezert</i> <i>Secrétaire : N. Taddel</i>	Cellule formation (élèves, enseignants et chefs d'établissement) <i>Y. Blondel + S. Roullé</i> <i>Secrétaire : C. Michaux</i>	Élèves dans les quartiers prioritaires (ZEP, RAR, SEGPA) <i>F. Andreasstan + J.P. Mialhe</i> <i>Secrétaire : M. Guivarc'h</i>	Internats d'excellence <i>N. André + J.P. Morlet</i> <i>Secrétaire : A. Ledruillenc</i>
Grands événements sportifs <i>Y. Blondel + M. Marcelle</i> <i>Secrétaire : N. Taddel</i>	Développement durable <i>C. Gladin + S. Bret</i> <i>Secrétaire : M. Atek</i>	La santé, lutte contre la sédentarité <i>N. André + C. Pince</i> <i>Secrétaire : M. Guivarc'h</i>	Expérimentation rythmes scolaires <i>N. André + I. Mounier</i> <i>Secrétaire : A. Ledruillenc</i>

Le tableau est susceptible de quelques évolutions.

Construire ensemble un projet sportif scolaire ambitieux pour l'UNSS

Le Plan quadriennal 2012-2016 doit s'appuyer sur les réussites et les innovations repérées dans le sport scolaire.

C'est à partir de la mise en évidence des réussites et des innovations, que nous serons mieux à même de les valoriser et d'examiner les possibilités d'extension pour contribuer à la dynamisation des AS et de l'UNSS. Ce travail nous permettra également de mieux appréhender les difficultés observées et d'ouvrir collectivement des pistes pour dépasser celles-ci dans le cadre de dynamiques que nous serons d'autant plus capables de créer que les enseignants d'EPS – qu'ils soient animateurs d'AS, coordonnateurs de district ou cadres de l'UNSS – verront leur professionnalité et leurs conditions de travail respectées, leur rôle social reconnu et valorisé.

Le plan quadriennal à venir pour l'UNSS doit respecter les objectifs qui lui sont assignés par ses statuts.

Pour le SNEP-FSU, on ne doit pas modifier ce qui est la colonne vertébrale du sport scolaire du second degré et de l'UNSS, telle que définie par l'article 1 de ses statuts : « *l'UNSS a pour objet d'organiser et de développer la pratique d'activités sportives, composantes de l'éducation physique et sportive et l'apprentissage de la vie associative par les élèves qui ont adhéré aux Associations Sportives des établissements du second degré* ».

C'est d'ailleurs cette orientation qui est reprise dans la circulaire ministérielle « Développement du sport scolaire » publiée au BO 31 du 2/9/2010, qui dit :

« *le projet d'AS est construit autour de deux principaux axes :*

- *la pratique d'activités physiques et sportives, avec une alternance tout au long de l'année, d'entraînements, de rencontres, de compétitions ou de temps forts (...)*
- *l'apprentissage de la responsabilité, par la participation des élèves à la vie de l'association et à l'organisation des activités. (...)* »

Dans le futur plan quadriennal, ce sont ces deux axes qui doivent être le cœur du projet sportif scolaire et social du sport scolaire du second degré.

Pour le SNEP, doivent être repris les principes d'action, éléments de l'identité de l'UNSS tels que rappelés dans le rapport général 2009-2010 qui vient d'être adopté par l'AG de l'UNSS :

- « *Créer les conditions de la pratique sportive pour le plus grand nombre.*
- *Ne concevoir la pratique d'activités qu'en équipe.*
- *Considérer la rencontre inter-établissements et la performance comme finalités incontournables dans toutes les organisations en recherchant la diversité des pratiques et des rencontres ainsi que l'accès vers le haut niveau.*
- *Privilégier l'esprit et l'éthique du sport intégrant l'égalité des chances.*
- *Former les Jeunes Officiels pour que l'encadrement, le jugement, l'arbitrage soient assurés par les jeunes eux-mêmes.*
- *Permettre aux AS de bénéficier d'un prix modéré de la licence individuelle grâce au contrat ».*

C'est à partir du bilan de ce qui est actuellement réalisé et dans le cadre d'un sport scolaire organisé autour de ces axes que les enseignants animateurs du sport scolaire ont bien entendu à cœur de rechercher, par exemple, à développer l'accès au sport scolaire pour les filles, les élèves en situation de handicap, les jeunes des milieux défavorisés ou à se préoccuper d'objectifs transversaux comme l'éducation à la santé, le développement durable, le fair-play, etc.

Or, force est de constater que ce n'est pas du tout le cas dans les priorités d'actions telles que fixées par la direction de l'UNSS dans nombre de documents et notamment à travers un tableau qui circule définissant 4 pôles et 16 programmes pour l'UNSS (*voir le tableau en PJ*).

Certes, certains éléments des 16 programmes proposés peuvent recouper en partie les efforts réalisés par les enseignants d'EPS pour porter et développer le sport scolaire, mais les proposer isolément, comme l'implique la stratégie des pôles et programmes ⁽¹⁾, c'est atomiser l'activité de l'UNSS et l'instrumentaliser au service d'un management par contrat d'objectifs.

Une multiplication des entrées présente le risque de provoquer une perte de sens général et d'ouvrir un boulevard à une entreprise cachée de casse du Service Public du sport scolaire tel qu'il fonctionne actuellement, avec sa richesse et ses potentialités de développement.

D'autant que certaines définitions de ces pôles et programmes sont pour le moins contestables :

- Le pôle compétition n'est centré que sur les rencontres nationales et internationales, alors que pour nous, la compétition est présente à tous les niveaux, du district à l'international, sous des formes variées et réfléchies.
- Dans le pôle innovation où l'on devrait être centré sur les formes de pratique adaptées aux exigences éthiques, pédagogiques, éducatives du sport scolaire, sont placés 4 programmes bien éloignés de cette exigence (le numérique, les parents, les internats d'excellence, l'expérimentation sur les rythmes scolaires).

Nous persistons à penser et à dire que ces « 4 pôles et 16 programmes » contribuent à éloigner l'UNSS, ses cadres et l'ensemble des enseignants d'EPS animateurs d'AS et coordonnateurs de district, du cœur de leurs missions, à affaiblir le projet sportif culturel de l'UNSS, à dégrader le « tous ensemble dans le sport scolaire ».

Ceci est d'ailleurs confirmé par l'orientation développée par le directeur dans le préambule du rapport présenté devant l'AG nationale de l'UNSS où il parle d'une « *approche pédagogique basée sur la différenciation des publics scolaires* ». C'est la porte ouverte à des rencontres entre AS de milieux difficiles, entre AS d'internats d'excellence, etc.

Nous ne voulons pas, nous, différencier les publics dans le sport scolaire, nous voulons au contraire intégrer tous les publics, les mélanger, les faire se rencontrer et s'enrichir mutuellement. Les établissements de centre ville de banlieue, de zone rurale, etc. doivent pouvoir continuer à se rencontrer et produire du commun et du « progressons ensemble ».

Nous proposons donc que :

Le plan quadriennal soit bâti à partir des deux axes centraux du service public du sport scolaire : la rencontre sportive inter-établissements et la responsabilisation des jeunes et en reprenant les « principes d'action, éléments de l'identité de l'UNSS » développés dans les textes précédents (voir ci-dessus).

C'est dans ce cadre et en lien avec une politique sportive globale que les AS et l'UNSS doivent veiller à ce que tous les élèves, quelles que soient leurs caractéristiques, aient toute leur place, ensemble, dans le sport scolaire.

Pour ce faire, doit être au cœur des débats, par exemple sur les rencontres et la compétition, la poursuite de la réflexion déjà largement engagée sur les catégories d'âge, les activités proposées, sur les formes de pratique, sur des formes de compétition n'excluant pas les plus faibles, sur des rencontres privilégiant le travail en équipe, la mixité des publics et des genres, etc.

Il en est de même pour la lutte contre la violence, pour le fair-play, qui passe par un travail d'appropriation critique des APSA et sur des formes de rencontres réfléchies, par une responsabilisation des jeunes, par la poursuite du travail sur les jeunes arbitres et officiels (rôle, formation, certification, ...).

Bon courage à tous pour ces débats ardu mais passionnants et qui engagent l'avenir de notre sport scolaire.

Le secrétariat général du SNEP-FSU

(1) A noter que cela reprend la stratégie des « publics cibles » développée par le ministère des sports qui ayant abandonné son rôle et son engagement dans l'accès de tous aux pratiques sportives, centre ses interventions et ses maigres moyens uniquement sur des opérations en direction de quelques « publics cibles » au lieu de développer une politique globale.